

**Nombre
de conseillers :**
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12
Absents : 4
Exclus : 00

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 060-216004473-20231006-DE2023426-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC
Séance du 06 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six octobre à vingt heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 septembre 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes LEJEUNE, LEROY, MEYER, OUGHLIS-HENRY, LESCA et
Mrs CATTELOIN, COULET, DUPUY, FLEURY, et GOMES

Absents excusés : Mme DECAMP donne pouvoir à Mme OUGHLIS-HENRY
M SAINT- POL donne pouvoir à Mme LEROY
M DUJARDIN

Absent : M. RAYNAUD

Secrétaire de séance : Mme Juliette LEJEUNE

Ouverture de séance : 20h00

Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

Délibération N°=2023426 du 06 Octobre 2023 : Syndicat d'Energie de l'Oise – Rapport d'Activités 2022

Madame le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2022.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport fait l'objet d'une communication par Madame le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle Nathalie MEYER, représentant de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale est entendue.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du représentant de la commune au Syndicat,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2022 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le 06 Octobre 2023

Annie LEROY

Le Maire



Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification
Et transmission en Préfecture le
11/10/2023